

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers Question écrite n° 60170

Texte de la question

M. Xavier Breton appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la qualification du diplôme d'État de soins infirmiers. La formation des étudiants infirmières et infirmiers s'étend sur plus de trois années. Pourtant, ce parcours universitaire est sanctionné par un diplôme bac + 2. Cette situation provoque un sentiment d'injustice fort au sein de la profession. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'évolution des négociations entre les syndicats et les ministères de la santé et de l'enseignement supérieur visant à reconnaître le diplôme d'État de soins infirmiers à un niveau bac + 3.

Texte de la réponse

Conformément à l'engagement pris par le Président de la République pour que soit reconnu le diplôme d'État d'infirmier au niveau de la licence, le Gouvernement a engagé une profonde réforme des études d'infirmier. La réingénierie du programme des études d'infirmier a été menée par les services du ministère de la santé et des sports selon des modalités associant les professionnels aux groupes de travail. Ce nouveau référentiel de formation a été approuvé à une large majorité par les membres du Haut Conseil des professions paramédicales le 29 avril 2009, démontrant l'adhésion des différents professionnels à celui-ci. L'arrêté relatif à la formation et au diplôme d'infirmier est paru au Journal officiel le 31 juillet 2009 pour une mise en oeuvre à la rentrée 2009. Ainsi, la promotion d'étudiants en soins infirmiers diplômés en 2012 sera reconnue au grade de licence. La concertation va continuer sur le développement des pratiques avancées infirmières, par des formations réalisées en master et offriront des perspectives de carrière plus diversifiées aux infirmiers (-ières). Par ailleurs, une réflexion sur le développement de la recherche infirmière au sein des écoles doctorales existantes est engagée. La ministre de la santé et des sports a également lancé un programme hospitalier de recherche infirmière en septembre 2009, visant à dynamiser et à valoriser cette recherche. Enfin, le deuxième volet de la réforme licence-master-doctorat (LMD) concerne la revalorisation statutaire des infirmiers diplômés d'État (IDE). Les négociations avec les huit organisations représentatives de la fonction publique hospitalière ont commencé en juin 2009 et pourraient aboutir d'ici à la fin de l'année.

Données clés

Auteur: M. Xavier Breton

Circonscription: Ain (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 60170 Rubrique : Professions de santé Ministère interrogé : Santé et sports Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 octobre 2009, page 9389

 $\textbf{Version web:} \ \underline{\textbf{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE60170}$

Réponse publiée le : 12 janvier 2010, page 363